

# Conseil portuaire du 12 juin 2009

## Saint-Denis d'Oléron

### Présents :

Jean-Michel MASSE, M. Le Maire,  
 Alain LE BIAN et Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,  
 Rodolphe MOUCLIER, Capitaine du Port,  
 Jean ALVERNHE, Serge BITEAU, Paul MERCIER représentant les usagers du port,  
 Colette TALMON, André DECHENE représentant les associations,  
 Michel ZIZARD, membre suppléant,  
 Julien BAYOD représentant les professionnels.

**Absent excusé :** Mme Evelyne CAVEL, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

**Secrétaire de séance :** Karine HURBAULT

### Ordre du jour :

- Compte administratif 2008
- Budget unique 2009
- Travaux effectués – Travaux en cours – Etat des projets
- Questions diverses.

### 1- COMPTE ADMINISTRATIF 2008

SECTION FONCTIONNEMENT	CA 2008	Zone commerciale	Port de Plaisance	Pontons Pêcheurs
Dépenses de fonctionnement	957 157.63€	91 732.60€	854 961.80€	10 463.23€
Recettes de fonctionnement	1 108 445.05€	101 048.54€	996 839.93€	8 985.01€
<b>Résultat de la section fonctionnement</b>	<b>151 287.42€</b>	<b>9 315.94€</b>	<b>141 878.13€</b>	<b>- 1 478.22€</b>
Résultat de l'exercice précédent	122 346.28€			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>273 633.70€</b>			

Les droits d'usage d'un emplacement à l'année se sont élevés à 858 K€, les amodiations à 126 K€ (le montant des amodiations varie d'une année à l'autre, tout dépend du nombre de contrats amodiataires à renouveler).

Le résultat cumulé de 273 633.70€ est intégralement reversé dans la section fonctionnement du budget primitif 2009.

SECTION INVESTISSEMENT	CA 2008	Zone commerciale	Port de Plaisance	Pontons Pêcheurs
Dépenses d'investissement	2 078 574.11€	1 863 645.69€	214 928.42€	
Recettes d'investissement	2 065 252.91€	1 791 381.38€	264 204.25€	9 667.28€
<b>Résultat de la section investissement</b>	<b>13 321.20€</b>	<b>-72 264.31€</b>	<b>49 275.83€</b>	<b>9 667.28€</b>
Résultat de l'exercice précédent	439 125.78€			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>425 804.58€</b>			

### 2- BUDGET UNIQUE 2009

SECTION FONCTIONNEMENT	BP 2009	Zone commerciale	Port de Plaisance	Pontons Pêcheurs
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 267 400€</b>	<b>124 300€</b>	<b>1 129 750€</b>	<b>13 350€</b>
Recettes de fonctionnement	993 766€	96 439€	885 113€	12 214€
Résultat de l'exercice précédent	273 634€	26 460€	243 808€	3366€
	<b>1 267 400€</b>	<b>122 900€</b>	<b>1 128 921€</b>	<b>15 580€</b>

Les droits d'usage d'un emplacement à l'année s'élèveraient à 824 K€, les amodiations à 60 K€.

SECTION INVESTISSEMENT	BP 2009	Zone commerciale	Port de Plaisance	Pontons Pêcheurs
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 833 677€</b>	<b>2 092 834€</b>	<b>740 843€</b>	
Recettes d'investissement	2 407 872€	2 072 783€	335 089€	
Excédent antérieur reporté	425 805€	41 175€	379 392€	5 237€
	<b>2 833 677€</b>	<b>2 113 958€</b>	<b>714 481€</b>	<b>5 237€</b>

Parmi les dépenses d'investissement, environ 580 K€ sont consacrés aux immobilisations corporelles et immobilisations en cours (le reste étant pour les emprunts et dettes assimilés).

Les immobilisations prennent en compte : la réfection du ponton C, la réfection des toitures des terrasses de la zone commerciale (60 K€ HT), les travaux pour la capitainerie (115 K€) et pour le bloc sanitaire (350 K€), ainsi que des frais d'honoraires (63 K€). A priori, aucun emprunt supplémentaire ne sera nécessaire.

M. Charlet rappelle que les pêcheurs ont 2 taxes à régler : une taxe de déchargement ainsi qu'une taxe portuaire (versées à ce jour à la Commune de Saint-Pierre d'Oléron). Il a été demandé alors, que les pêcheurs ayant un contrat à l'année à Saint-Denis, paient leur taxe portuaire à la Commune de Saint-Denis (1.5% du CA).

### **3- TRAVAUX EFFECTUÉS – TRAVAUX EN COURS – ETAT DES PROJETS**

#### **A- TRAVAUX EFFECTUÉS**

Mr Charlet énonce les travaux réalisés et/ou en cours.

##### **1- Dragage** (réalisé par le Conseil Général de la Charente-Maritime)

Le dragage est, à ce jour, terminé avec une quantité de 40 000m<sup>3</sup> de sédiments retirés, pour une somme de 206 K€ HT (marché conclu le 10/06/2009). Les zones concernées ont été le port dans son ensemble ainsi que son entrée. La quantité de sédiments sablo-vasards enlevée a été un peu moins importante que prévue dans le marché, même si certaines parties du bassin ont été sur-draguées (2,60m / 2,70m au lieu des 2,50m prévus). Dans l'ensemble, les opérations de dragage se sont bien déroulées malgré quelques difficultés rencontrées pour l'enlèvement des 4 500 m<sup>3</sup> à l'entrée du port (intervention de plusieurs engins).

Le coût global de cette opération a été un peu moins élevé que le coût prévu initialement (246 K€ HT).

##### **2- Réfection de la panne C**

Les agents du port ont procédé à la réfection de 150 m de pontons de la panne C. Au bout de cette panne, où sont amarrés des bateaux de 10 / 12m, 4 pontons de 3 mètres de large ainsi que des catways de 8 et 9 mètres de long y ont été installés, pour des raisons de sécurité (les pontons et catways qui étaient initialement installés n'étaient pas adaptés à ce type de bateaux).

Les travaux ont été terminés dans les délais (Pâques), et effectués par le personnel de la capitainerie, en employant une personne supplémentaire, ce qui a permis une économie importante par rapport à des travaux qui auraient été confiés à une entreprise extérieure.

Des bateaux jusqu'à 15 mètres peuvent désormais y être amarrés.

Coût global: 100 K€ (vis / rivets / nouvelles bornes électriques / tuyaux d'eau adaptés aux nouvelles normes / changement du câblage électrique).

##### **3- Changement de catways sur la panne K**

Deux catways de 9m remplacent deux catways de 8m (places les plus exposées au vent, au début de la panne). Ces catways de 8m remplaceront des catways de 7m et ainsi de suite.

Mr Charlet indique que les 4 anciens pontons de la panne C ont été vendus à la mairie de Taillebourg, pour un montant de 5.000€ TTC (à noter que 8 catways sont encore à vendre).

##### **4- Barrière du parking Nord**

La barrière du parking nord a été changée, l'ancienne barrière étant devenue inutilisable avec des pannes répétées, ce qui en rendait sa maintenance trop onéreuse. Tout en conservant l'ancien système de gestion, avec des cartes inchangées, et des codes à usage unique, le prestataire est OSS 17 de Chéray, pouvant intervenir très rapidement en cas d'incident (cette nouvelle barrière est plus sécurisée et contrairement à l'ancienne, elle détecte les présences humaines).

Coût global : 7.400€ HT.

##### **5- Agrandissement du parking calcaire**

Le parking calcaire (côté parking Nord) a été agrandi mais pas autant que voulu. M Massé précise qu'il n'était pas possible de l'agrandir davantage.

La surface est de 1400 m<sup>2</sup>. Du fait de l'installation d'un grillage tout autour, il est ainsi plus fréquenté par des usagers du port qui libèrent leur emplacement tout ou partie de l'année, voire même résilient leur contrat, ce qui facilite la rotation des places.

Les agents du port devront être vigilants pour que cette zone ne devienne pas une zone de bateaux oubliés. Le parking doit rester propre et les bateaux stationnés carénés.

A une question posée concernant une « épave » stationnant sur ce parking, il a été répondu qu'après résiliation du contrat, le bateau a été sorti suite au non-paiement des redevances ; le dossier a été ensuite transmis au Trésor Public.

##### **6- Station carburant**

Il est constaté qu'elle procure un grand confort et un plus considérable pour notre port. Il y a eu toutefois quelques problèmes de fonctionnement (par exemple fuite du pistolet), de cartes bancaires ; Leclerc ou la société assurant la maintenance sont immédiatement avertis dès qu'il y a un problème. M. Mouclier note qu'il a été témoin d'une défaillance : la pompe se bloquerait dès que le montant dépasse 298€ (montant imposé en limite de fourniture). L'information a été transmise à la Société Leclerc.

M. Zizard note qu'il serait intéressant de connaître le litrage distribué (méconnu à ce jour).

##### **7- Divers**

- Le parking de l'école de voile a été agrandi.

- Le toit du local de la station carburant qui s'est envolé lors d'une tempête a été remplacé. Coût : 519€ HT.

- Une barrière de protection de la passerelle du ponton B a été installée.

- Deux vélos sont à disposition des plaisanciers, service géré par la capitainerie: prêt limité à 50 minutes (une caution est demandée comme par exemple une pièce d'identité).

- La société SGREG a prolongé le réseau d'eau potable de la panne K jusqu'à la panne pêcheurs. Coût : 7.000€ HT. Les agents du port ont installé une borne à eau sur cette même panne.

## B- TRAVAUX EN COURS

L'entreprise TROISEL procède à la restauration des couvertures des terrasses du port : renforcement des structures métalliques. A la fin du mois, les toiles de couverture seront remplacées : bac acier en 2 épaisseurs pour favoriser l'isolation, avec une mousse isolante diminuant le bruit et la chaleur (la mise en place des bâches s'était révélée peu satisfaisante...).  
Coût : 60.000€ HT.

## C- ETAT DES PROJETS

M. Massé énonce les projets, au nombre de 3, dont 2 concernent le budget du port, et le troisième le budget du camping.

### Budget du port :

1- Réaménagement de la capitainerie : l'accueil sera au rez-de-chaussée, les associations disposeront de 2 bureaux.

L'accès à la vigie sera possible par un escalier intérieur. Coût des travaux : 115.000€ HT.

2- Restructuration du bloc sanitaire devenu nettement insuffisant compte tenu du nombre d'escales en saison : démolition totale du bloc existant et augmentation de la superficie qui passe de 90 m<sup>2</sup> à une superficie de 162 m<sup>2</sup> avec 14 douches, 12 lavabos, 14 WC, création d'une partie lave vaisselle et laverie. Coût de l'opération : 340.000€ HT.

Quelques problèmes restent à résoudre concernant le montant des subventions qui seront accordées pour ces travaux. Le Conseil Général se base sur un montant de travaux de 76.000€ (au lieu d'un montant global de 340.000€), auquel il applique un pourcentage de 30% (soit 23.000€). M Massé a donc demandé à rencontrer le Président du Conseil Général afin de demander une subvention de 100.000€ (considérant qu'il ne s'agit pas d'un bloc sanitaire ordinaire).

### Budget du camping :

3- L'atelier est prévu à côté du boulodrome (dans le camping municipal). Les locaux sont prévus pour le port, le camping ainsi que pour les 2 associations (APNEE et APA) permettant ainsi la destruction des 2 vieux bâtiments qu'ils occupent actuellement. La DDE a donné son accord, cependant il conviendra de respecter un projet paysager lourd, avec une intervention d'un bureau d'étude pour la somme de 8.000€ HT. Une subvention devrait être accordée pour les locaux associatifs.

M Charlet indique qu'esthétiquement, l'atelier sera en harmonie avec les cabanes de la zone commerciale.

Le début des travaux est prévu pour octobre 2009. Cependant, compte tenu que tout doit être fini pour la saison 2010, s'il y a quelques retards d'un point de vue administratif, les travaux pourront être reportés d'une année.

## 4- QUESTIONS DIVERSES

1- Le 19 décembre 2008, avant le dragage, un courrier a été envoyé aux pêcheurs professionnels s'amarrant régulièrement au ponton visiteurs, leur rappelant ainsi le règlement de police du Port de Saint-Denis. Sur ce courrier est noté : « Si, à dater de la réception de ce courrier, le règlement n'était pas respecté, chaque bateau de pêche se verra appliquer une redevance de 100€ par jour en application des tarifs et prestations du port, pour l'utilisation indue ou non autorisée d'un emplacement. ». Cependant, M. Moquay, Maire de St Pierre d'Oléron, pense qu'il convient de discuter sur ce sujet. Une entrevue est ainsi prévue entre les élus de St Denis et ceux de St Pierre.

2- Une demande est présentée au conseil Portuaire : suite au décès d'un plaisancier, ayant un contrat annuel au Port de Saint Denis, peut-on accorder le transfert du droit d'usage à son fils ? Après en avoir délibéré, le Conseil portuaire décide de se remettre à l'avis du Conseil municipal, en donnant toutefois un avis plutôt positif.

3- Un pavillon du Port de Saint Denis est offert gracieusement aux titulaires d'un contrat annuel ou amodiatraire. Pour tous les autres, il sera vendu 8€.

4- M. Dechêne relève le problème des camping cars qui déballetent sur le parking nord. Cependant, le stationnement y est autorisé en journée.

5- M. Massé annonce que certains éléments du Domaine Public Maritime (DPM) vont être transférés pour gestion au Domaine Portuaire (DP):

- le canot de sauvetage devrait être intégré dans le DP,
- le parking derrière la capitainerie devrait être intégré dans le DP (avant, il était dans la concession de la plage de la Boirie),
- la buvette de la plage devrait être intégrée dans le DP (pas les cabines de bain),
- la vieille digue devrait être sortie du DP ; la remise en état de la vieille digue (600 K€ HT) sera prise en charge à 70% par le Conseil Général et 30% par la Communauté de Communes.

6- Mme Talmon propose de fixer la date de la réunion annuelle de CLUPP. Celle-ci devrait se dérouler entre le 15 et 20 août 2009.

7- M. Rabouan a présenté une demande d'autorisation d'installation pour un roue-lève. Cependant, la Commune de Saint-Denis d'Oléron a accordé une autorisation temporaire à la société Escalre Technique pour son engin de manutention (convention signée en mai 2008 et valable 2 ans), qui paie une taxe annuelle de 800€ HT. A ce jour, il n'y a pas de place pour 2 engins de cette taille. M. Rabouan a ainsi retiré sa demande et a demandé l'autorisation d'utilisation d'une remorque hydraulique. Sa demande a été acceptée.

8- Mr Biteau note que le bateau en bout de la panne B est un bateau lourd, qui peut générer des dégâts en cas de coup de vent. M. Mouclier indique qu'il est prévu de changer ce bateau de place dès qu'un emplacement se libère.

La séance est levée à 17h30.